

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 18 MARS 2024, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Jonathan Théorêt à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement sur la tenue des séances du conseil municipal et remplaçant le règlement 453-2013.

DONNÉ À CHERTSEY ce 20e jour du mois de mars 2024.

Marc-André Plante

Directeur général et greffier-trésorier